

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 761 14 avril 2006

SOMMAIRE

Aiglemont S.A., Luxembourg 36493	Mansford Germany Investments, S.à r.l., Luxem-	
Aiglemont S.A., Luxembourg 36493	bourg	36524
Anosoc S.A.H., Luxembourg	Mansford Germany Investments, S.à r.l., Luxem-	
Apax 1, S.à r.l., Luxembourg 36510	bourg	36525
Arde, S.à r.l., Beckerich	Metals Finance Corporation S.A., Luxembourg	36506
Balouis Trading S.A., Luxembourg	Metals Finance Invest S.A., Luxembourg	36503
Bijouterie-Horlogerie Hoffmann Grevenmacher	Mezzanine Management Central Europe Finance	
S.A., Grevenmacher 36496	S.A., Luxembourg	36482
Buildco S.A., Luxembourg 36523	Mezzanine Management Finance S.A., Luxem-	
BVC Romanian Holding, S.à r.l., Luxembourg 36486	bourg	36482
Capitaux d'Investissements et de Résultats S.A.,	MinFin S.A.H., Luxembourg	36497
Luxembourg	MPM Luxembourg 2 (c), S.à r.l., Luxembourg	36506
Carrosserie Curridor, S.à r.l., Strassen 36507	Nemphis Finance S.A., Luxembourg	36498
Datema Financial Group S.A., Luxembourg 36501	Networks Luxembourg 2 (e), S.à r.l., Luxem-	
Demag Holding, S.à r.l., Luxembourg 36492	bourg	36525
Demag Holding, S.à r.l., Luxembourg 36492	PAO Management Company S.A., Luxembourg.	36484
Dexa Invest S.A., Luxembourg 36484	Proteactive Distribution S.A., Luxembourg	36517
Eliot Invest S.A., Luxembourg 36489	Saroda S.A., Bertrange	36493
Everlux Maritima S.A.H., Luxembourg 36485	Schimmelpenningh International S.A., Luxem-	
Fiduciaire Angila S.A., Mondorf-les-Bains 36482	bourg	36493
Finbell S.A., Luxembourg	Schimmelpenningh International S.A.,	
Finbell S.A., Luxembourg	Luxembourg	36493
Flanders International S.A.H., Luxembourg 36526	Sciences and Technologies Venture Holding S.A.,	
G.I. Beteiligung S.A., Luxembourg 36523	Luxembourg	36492
Gilles Tooling, G.m.b.H., Wecker 36500	Sistema Capital S.A., Luxembourg	36485
GKV Holding S.A., Luxembourg 36484	Spix Chemie S.A., Luxembourg	36506
Goreway Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem-	St Germain Immobilière S.A., Luxembourg	36503
bourg 36486	Stabilus Luxembourg 2 (d), S.à r.l., Luxembourg .	36500
Grudo S.A., Luxembourg	Sumedco, A.s.b.l., Luxembourg	36526
Grudo S.A., Luxembourg	T.M.C. International S.A., Luxembourg	36516
H.P.T. Holding de Participations Touristiques	Telemedicine Enterprises S.A., Luxembourg	36528
S.A., Luxembourg	Telinvest, Télécommunications & Investissements	
I.E. S.A., Luxembourg	S.A., Luxembourg	36504
Imbelux Holding S.A., Luxembourg 36489	Topi S.A., Luxembourg	36485
Invest.CAP S.A., Luxembourg	Topkins S.A., Luxembourg	36489
Invest.CAP S.A., Luxembourg	Transmondia S.A., Luxembourg	36488
Invest.CAP S.A., Luxembourg 36497	Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., Luxem-	
Invest.CAP S.A., Luxembourg 36497	bourg	36522
Isomax S.A., Luxembourg	Value Net S.A., Luxembourg	36494
ITS Team S.A., Luxembourg 36485	Value Net S.A., Luxembourg	36494
Kalnis International S.A., Luxembourg 36484	Vansan S.A.H., Luxembourg	36482
Leakey Holding S.A 36517	W.09 Khidur, S.à r.l., Wickrange	36494
Lehwood International Holdings, S.à r.l., Luxem-	Windsail Holding S.A., Luxembourg	36500
bourg 36510		



MEZZANINE MANAGEMENT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 73.510.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Managing Director

Signatures

(007318.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

MEZZANINE MANAGEMENT CENTRAL EUROPE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 89.822.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Managing Director

Signatures

(007319.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

VANSAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 73.109.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(007320.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

BALOUIS TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 46.000.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(007321.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

FIDUCIAIRE ANGILA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 24, avenue François Clément. R. C. Luxembourg B 50.036.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(007373.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.



ARDE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8523 Beckerich, 9, Reidenerwee.

R. C. Luxembourg B 42.866.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ARDE, ayant son siège social à L-8274 Kehlen, 13, am Kepbrill, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 2 février 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 199 du 3 mai 1993, dont les statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 17 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 175 du 9 avril 1997.

L'assemblée se compose de ses deux seuls associés à savoir:

- Monsieur Luc Vankerkom, architecte, demeurant à B-4900 Spa,
- Monsieur Albert Sonkes, architecte, demeurant à B-4780 Saint Vith,

ici représenté par Monsieur Luc Vankerkom, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ceci exposé, les comparants prémentionnés, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-8274 Kehlen, 13, am Kepbrill à L-8523 Beckerich, 9, Reidenerwee de sorte que la première phrase de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 4. (1ère phrase). Le siège social est établi à Beckerich.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Vankerkom, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 décembre 2005, vol. 434, fol. 28, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(010266/242/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

GRUDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 55.284.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM04003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(007323.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

GRUDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 55.284.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM04002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(007326.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.



GKV HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 53.085.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(007322.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

KALNIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 61.873.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(007327.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

DEXA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 88.936.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(007329.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

PAO MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 57.464.

A la suite des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2005, le Conseil d'Administration se compose à présent comme suit:

- Anne-Marie Goffinet, Assistant Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;
- Timothy J. E. Church, Director of Firm Investment Programmes, McKinsey & COMPANY INC., 1, Jermyn Street, London SW1Y4UH, United Kingdom;
- James E. Farrell, Director of Benefits, McKinsey & COMPANY INC., 1, Jermyn Street, London SW1Y4UH, United Kingdom.

L'Assemblée a également décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg en tant qu'auditeur.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour PAO MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Bock / Signature

Vice President / -

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007383.3/1126/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.



TOPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 77.223.

Le bilan de la société au 31 août 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(007330.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

ITS TEAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2479 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 75.868.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02479, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(007331.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

SISTEMA CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 97.121.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège de la société le 30 août

- Acceptation de la démission de Monsieur Veniamin Kofman, avec adresse professionnelle au 10, Leontievsky pereulok à RU-103009 Moscou, de Monsieur Herman Moors, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et Monsieur Steve van den Broek, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg comme administrateurs de la société.
- Nomination de Monsieur Sergey Pavlov, avec adresse professionnelle au 10, Leontievsky pereulok à RU-103009 Moscou, de Monsieur Johan Dejans, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et Monsieur Gilles Jacquet, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg comme administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 30 août 2005.

Pour extrait sincère conforme

SISTEMA CAPITAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM04007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007374.3/655/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

EVERLUX MARITIMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 34.859.

Constituée par-devant Me Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 1990, acte publié au Mémorial C n° 81 du 21 février 1991. Le capital a été converti en euros en date du 15 octobre 2001, acte publié au Mémorial C n° 390 du 11 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EVERLUX MARITIMA S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(007470.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.



BVC ROMANIAN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 110.633.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions des associés de la société BVC ROMANIAN HOLDING, S.à r.l. du 16 décembre 2005 que:

Monsieur Peter Seeley, né le 20 novembre 1960 à New York (USA), demeurant au 190 Brewster Road, Scarsdale, NY 10583 (USA), et Monsieur Moris Tabacinic, né le 31 mars 1955 à Barranquilla (Colombie), demeurant au 1111 Kane Concourse, Suite 210, Bay Harbour Island, FL 33154 (USA), ont été nommés gérants de catégorie A avec effet au 7 décembre 2005 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04683. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007378.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

I.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 2A, rue C. Hemmer. R. C. Luxembourg B 71.415.

La LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l. ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe démissionne avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005 de son poste de commissaire aux comptes de la société I.E. S.A. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007381.3/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

GOREWAY LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 113.425.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

 M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg;

as proxyholder on behalf of WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, being the sole member of GOREWAY LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 15th December 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

- 1. The sole member holds all five hundred (500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
 - 2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred twelve thousand and five hundred Euro (EUR 112,500.-) by the issue of four thousand (4,000) new shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each for a total subscription price of two hundred thirty-three thousand six hundred and sixty-four (EUR 233,664.-) Euro in consideration of a contribution in kind by WORLD POWER HOLD-INGS LUXEMBOURG, S.à r.l. consisting of 275,187 shares held by WORLD POWER LUXEMBOURG, S.à r.l. in SITHE GLOBAL POWER GOREWAY ULC, a company incorporated under the laws of Nova Scotia being registered with the Registrar of Joint Stock Companies of Nova Scotia under number 3105305 (such shares hereafter the «Contribution in Kind»).

B. Subscription to and payment of the shares to be issued within the capital increase of the Company by WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. by the transfer of the Contribution in Kind to the Company; approval of the value of the Contribution in Kind at EUR 233,664.-; allocation of the Contribution in Kind for an amount of EUR 100,000.- to the capital account, EUR 10,000.- to the legal reserve and the balance to the share premium and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

The decisions taken by the sole member are as follows:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital from twelve-thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred twelve thousand and five hundred Euro (EUR 112,500.-) by the issue of four thousand (4,000) new shares of a par



value of. twenty-five Euro (EUR 25.-) each to the sole existing shareholder WORLD POWER HOLDINGS LUXEM-BOURG, S.à r.l. by the Contribution in Kind of 275,187 shares held by the WORLD POWER HOLDINGS LUXEM-BOURG, S.à r.l. in SITHE GLOBAL POWER GOREWAY ULC.

The sole shareholder noted and approved the conclusion of the valuation report by the board of managers of the Company dated 15th December, 2005, which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed.

The conclusion of such report is as follows:

«In view of the above the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind amounts to EUR 233,664, such value comprising 275,187 shares held by the Contributor in SGPG.»

The new shares referred to above are subscribed and paid in full together with a share premium by the sole member for a total amount of EUR 233,664.-.

Proof of the Contribution in Kind and the full payment of the shares has been shown to the undersigned notary.

The contribution so received is allocated for an amount of EUR 100,000.- to the capital account, EUR 10,000.- to the legal reserve and for the balance to a distributable share premium account.

As a result of the preceding increase of share capital, the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation is amended so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at one hundred twelve thousand and five hundred Euro (EUR 112,500.-) represented by four thousand five hundred (4,500) shares with a nominal value of EUR 25.- each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at four thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementionned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg;

agissant en vertu d'une procuration conférée par WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société, à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, étant l'associé unique de GOREWAY LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

- 1. L'associé unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales émises par la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - 2. Les points sur lesquels les résolutions sont prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter à cent douze mille cinq cents (EUR 112.500,-) euros par l'émission de quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune représentant au total un prix de souscription de deux cent trente-trois mille six sent soixante-quatre (EUR 233.664,-) euros en contrepartie d'un apport en nature fait par WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. consistant en 275.187 actions détenues par WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. dans SITHE GLOBAL POWER GOREWAY ULC, une société constituée conformément aux lois de la Nouvelle Ecosse, étant enregistrée auprès du Registre des Sociétés de la Nouvelle Ecosse sous le numéro 3105305 (ces actions étant désignées ci-après «L'Apport en Nature»).

B. Souscription et paiement des actions à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société par WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. au moyen du transfert de l'Apport en Nature à la Société; approbation de la valeur de l'Apport en Nature fixée à EUR 233.664,-; affectation de l'Apport en Nature pour un montant de EUR 100.000,- au compte de capital; pour un montant de EUR 10.000,- à la réserve légale et le solde à la prime d'émission et modification en conséquence de l'article 5 des statuts.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter à cent douze mille cinq cents (EUR 112.500,-) euros par l'émission de quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune à l'associé unique, WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. en contrepartie de l'Apport en Nature consistant en 275.187 actions détenues par WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. dans SITHE GLOBAL POWER GOREWAY ULC.

L'associé unique prend note et approuve les conclusions du rapport d'évaluation préparé par le conseil de gérance de la Société en date du 15 décembre 2005, lequel restera annexé au présent afin d'être enregistré avec le présent acte.



La conclusion du rapport est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature est de EUR 233.664,-, ce montant comprenant 275.187 actions. détenues par WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. dans SITHE GLOBAL POWER GOREWAY ULC.»

Les nouvelles parts susmentionnées ont été intégralement souscrites et libérées ensemble avec une prime d'émission par l'associé unique pour un montant total de EUR 233.664,-.

Preuve de l'Apport en Nature et du paiement intégral des nouvelles parts sociales a été donnée au notaire instrumentant.

L'apport ainsi fait est affecté pour un montant de EUR 100.000,- au compte de capital, pour un montant de EUR 10.000,- à la réserve légale et le solde au compte de la prime d'émission distribuable.

Suite à l'augmentation du capital social la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société est ainsi modifiée: «Le capital social de la Société s'élève à cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-) représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison de son augmentation de capital sont évalués à quatre mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: T. Hoss, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 79, case 1. – Reçu 2.336,64 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

J. Elvinger.

(009578.3/211/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

TRANSMONDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 15.036.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2005

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

La société FMS SERVICES S.A. est domiciliée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société TRANSMONDIA S.A.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007389.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

CAPITAUX D'INVESTISSEMENTS ET DE RESULTATS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 90.710.

N. C. Luxellibourg B 70.7 R

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2005

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le siège social de la société FMS SERVICES S.A. est au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société CAPITAUX D'INVESTISSEMENTS ET DE REULTATS S.A.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03452. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007390.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.



ELIOT INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 101.672.

__

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2005

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos, en tant qu'Administrateur. Nomination de la société F.M.S. SERVICES S.A., comme Administrateur, en remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le siège social de la société FMS SERVICES S.A. est au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société

ELIOT INVEST S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007392.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

TOPKINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 100.176.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 28 décembre 2005

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les Administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de FMS SERVICES S.A. au titre d'Administrateur provisoire en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale aux fins d'élection définitive.

La société FMS SERVICES est domiciliée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société TOPKINS S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01505. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007395.3/1023/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

IMBELUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 74.308.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 8 septembre 2005

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011, à savoir:

Conseil d'administration:

- Monsieur Romain Thillens, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- Monsieur Philippe Richelle, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- Monsieur Pierre Hoffmann, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Commissaire:

HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour IMBELUX HOLDING S.A.

Le domiciliataire

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM04916. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007674.3/565/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.



ISOMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 113.671.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit de Niue EUROPEAN INVESTMENT CORPORATION LTD, avec siège social à Alofi, 2, Commercial Center Square, (Niue),

ici dûment représentée par Monsieur Jeannot Diderrich, qualifié ci-après.

- 2.- La société anonyme SANTA FE INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:
- Monsieur Jeannot Diderrich, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon:
- Monsieur Roland De Cillia, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

- Art. 1er. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de ISOMAX S.A.
- Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. En outre la société a pour objet l'achat, la vente, la construction, ainsi que la promotion, la gérance et la location d'immeubles ainsi que toutes opérations et activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-devant.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'Article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.



Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

- **Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} lundi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'Article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

1 La société de droit de Niue EUROPEAN INVESTMENT CORPORATION LTD, avec siège social à Alofi, 2,	
Commercial Center Square (Niue), une action	1
2 La société anonyme SANTA FE INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Ar-	99
lon, 1, quatre-vingt-dix-neuf actions	77
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Roland De Cillia, expert comptable, né à Luxembourg, le 16 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon;



- b) Monsieur Romain Wagner, expert comptable, né à Esch-sur-Alzette, le 26 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon;
- c) Monsieur Jeannot Diderrich, expert comptable, né à Ettelbruck, le 27 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
 - 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon (R.C.S. Luxembourg section B numéro 33.849).

- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.
 - 5.- Le siège social est établi à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateurdélégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Diderrich, R. De Cillia, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2006, vol. 535, fol. 31, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 2006.

I. Seckler.

(010195/231/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

SCIENCES AND TECHNOLOGIES VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 89.849.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2005, réf. LSO-BM04691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Signature.

(007401.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

DEMAG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 100.000.000,-.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 88.342.

Les comptes annuels de DEMAG HOLDING, S.à r.l., au 30 septembre 2005, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04866, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEMAG HOLDING, S.à r.l.

C. Bourrat

Chief Corporate Counsel

(007404.3/260/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

DEMAG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 100.000.000,-.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 88.342.

Les comptes consolidés de DEMAG HOLDING, S.à r.l., au 30 septembre 2005, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04878, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEMAG HOLDING, S.à r.l.

C. Bourrat

Chief Corporate Counsel

(007408.3/260/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.



SCHIMMELPENNINGH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 79.494.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(007428.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

SCHIMMELPENNINGH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 79.494.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(007426.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

SARODA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 81.785.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Signature.

(007445.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

AIGLEMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 69.021.

Constituée par-devant Me André Schwachtgen, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 mars 1999, acte publié au Mémorial C n° 426 du 9 juin 1999. Le capital a été converti en euros en date du 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 883 du 11 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIGLEMONT S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(007464.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

AIGLEMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 69.021.

Constituée par-devant Me André Schwachtgen, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 mars 1999, acte publié au Mémorial C n° 426 du 9 juin 1999. Le capital a été converti en euros en date du 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 883 du 11 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIGLEMONT S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(007465.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.



VALUE NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich. R. C. Luxembourg B 74.090.

Je soussignée Cristina Floroiu démissionne de mon poste d'administrateur de la société dénommée ci-dessus et je confirme que je n'ai aucune revendication contre la société concernant cette démission, ou n'importe quelle autre raison avec pour date effective celle indiquée sur cette lettre.

Le 1^{er} janvier 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007461.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

VALUE NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich. R. C. Luxembourg B 74.090.

Nous soussignons la société IAS CONSULTING LIMITED démissionne de son poste de Commissaire aux comptes de la société dénommée ci-dessus et nous confirmons que nous n'avons aucune revendication contre la société concernant cette démission, ou n'importe quelle autre raison avec pour date effective celle indiquée sur cette lettre.

Le 1er janvier 2005.

IAS CONSULTING LIMITED

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007462.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

W.09 KHIDUR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons. R. C. Luxembourg B 113.679.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme W. 01 LES GALAXIES, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103.347,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre Ier. - Objet, Raison sociale, Durée

- **Art. 1**er. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de W.09 KHIDUR.
- Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

La société pourra, dans le cadre de son activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

- Art. 4. La durée de la société est pour une durée illimitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Wickrange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société anonyme W. 01 LES GALAXIES, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.



Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.
 - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.



- 2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Guy Rollinger, commerçant, né à Luxembourg, le 10 juillet 1956, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, et
- Monsieur Michel Waehnert, employé privé, né à Bitburg (Allemagne), le 15 novembre 1962, demeurant à L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette.
 - 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la personne comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la personne comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Rollinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 janvier 2006, vol. 535, fol. 33, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Junglinster, le 26 janvier 2006.

(010215/231/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

BIJOUTERIE-HORLOGERIE HOFFMANN GREVENMACHER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, Coin Grand-rue/route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 55.386.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Signature.

(007479.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

INVEST.CAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 78.392.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 281 du 19 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVEST.CAP S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(007481.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

INVEST.CAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 78.392.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 281 du 19 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVEST.CAP S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(007485.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.



INVEST.CAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 78.392.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 281 du 19 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVEST.CAP S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(007488.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

INVEST.CAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 78.392.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 281 du 19 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVEST.CAP S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(007491.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

MinFin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 37.390.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 décembre 2005

1. et 2. L'Assemblée décide d'augmenter le nombre de postes d'administrateurs de onze à treize et de nommer comme administrateur supplémentaire, avec effet immédiat, Madame Jacqueline de Rohan-Chabot, demeurant à Paris (France), 9, rue Sébastian Boltin.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2008.

L'Assemblée décide de nommer comme administrateur supplémentaire, avec effet immédiat, Monsieur Marc Paquot, demeurant à La Hulpe (Belgique), 21, rue Clément Delpiene.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2008.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose désormais de:

- Monsieur Christophe Blondeau administrateur;
- Monsieur Nour-Edin Nijar administrateur;
- Moasieur Romain Thillens administrateur;
- Monsieur Pierre Hoffmann administrateur;
- Monsieur Jacques Mersch administrateur;
- Monsieur Léon-Albert Lhoist administrateur;
- $\hbox{-} \ Moasieur \ Jean-Pierre \ Hanin administrateur};$
- Monsieur le Baron Berghmans administrateur;
- Monsieur Johannes de Gier administrateur;
- Monsieur Marcos De Azevedo Ferreira Franca administrateur;
- Monsieur Olivier Drevon administrateur;
- Madame Jacqueline De Rohan-Chabot administrateur;
- Monsieur Marc Paquot administrateur.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007682.3/565/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.



NEMPHIS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 113.683.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- La société de droit panaméen WILONA GLOBAL S.A., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).
- 2.- La société de droit panaméen MELSON ASSETS INC., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Art. 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de NEMPHIS FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en 310 (trois cent dix) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.



La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

- Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2005.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1 La société de droit panaméen WILONA GLOBAL S.A., prédésignée, trois cent neuf actions	309
2 La société de droit panaméen MELSON ASSETS INC., prédésignée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- Monsieur Andrea De Maria, employé privé, né à Tricase (Italie), le 1^{er} août 1975, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
- Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
- Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, née à Ortona (Italie), le1er juillet 1974, demeurant profession-nellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.
 - 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée MAYFAR TRUST, S.à r.l., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, R.C.S. en cours d'attribution.

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
- 6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Moraldi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2006, vol. 535, fol. 24, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 2006. J. Seckler.

(010239/231/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

GILLES TOOLING, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6868 Wecker, 21, Am Scheerleck.

H. R. Luxemburg B 107.876.

Aufgrund einer Neufestsetzung der Hausanschriften durch die Gemeindeverwaltung Biwer, hat sich die Adresse unserer Gesellschaft geändert.

Sie lautet nunmehr:

GILLES TOOLING, GmbH, 21, Am Scheerleck, L-6868 Wecker.

Wecker, den 18. Januar 2006.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04890. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007501.3/1137/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

STABILUS LUXEMBOURG 2 (d), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 20.000.000,-.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 88.831.

Les comptes annuels de STABILUS LUXEMBOURG 2 (d), S.à r.l. au 30 septembre 2005, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04778, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STABILUS LUXEMBOURG 2 (d), S.à r.l.

C. Bourrat

Chief Corporate Counsel

Déléguée à la signature

(007503.3/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

WINDSAIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 99.259.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2005

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007561.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.



DATEMA FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 113.686.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- La société de droit des lles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I (lles Vierges Britanniques);
- 2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DATEMA FINANCIAL GROUP S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinq cent soixante-quinze mille euros (575.000,- EUR), divisé en cinq cent soixante-quinze (575) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.



La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

- Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinq cent soixante-quinze mille euros (575.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de sept mille cinq cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf;
- Monsieur David De Marco, directeur, né à Curepipe (lle Maurice), le 15 mars 1965, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf;
- Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
 - 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

Monsieur Olivier Dorier, employé privé, né à Saint-Remy/Saône et Loire (France), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
- 5.- Le siège social est fixé à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.



Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 janvier 2006, vol. 535, fol. 32, case 12. – Reçu 5.750 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2006.

J. Seckler.

(010247/231/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

ST GERMAIN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 58.725.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(007523.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

METALS FINANCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 87.592.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2005

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007535.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

H.P.T. HOLDING DE PARTICIPATIONS TOURISTIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 29.156.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 septembre 2005

- les démissions de Messieurs Max Clergeau, Jean-François Cordemans, François Mesenburg et Carlo Schlesser de leurs mandats d'Administrateurs sont acceptées;
 - le nombre des Administrateurs est réduit de 4 à 3;
- les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées en tant que nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Certifié sincère et conforme

H.P.T. HOLDING DE PARTICIPATIONS TOURISTIQUES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007635.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.



TELINVEST, TELECOMMUNICATIONS & INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich. R. C. Luxembourg B 113.664.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée de droit italien CANALE 10 S.r.l., avec siège social à L-00187 Rome, Via Ludovisi, 35, (Italie),

ici représentée par Monsieur Jean-Luc Jourdan, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

- **Art. 1**er. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de TELECOMMUNICATIONS & INVESTISSEMENTS S.A., en abrégé TELINVEST S.A.
 - Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, l'acquisition et la mise en valeur de tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société pourra emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de dix mille euros (10.000,- EUR) chacune.
- **Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à

un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.



Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 10. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.
- 3) Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1 La société à responsabilité limitée de droit italien CANALE 10 S.r.l., avec siège social à L-0018/ Rome, Via	
Ludovisi, 35 (Italie), quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2 Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32,	1
avenue Monterey, une action	
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme d'un million d'euros (1.000.000,-EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de douze mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- a) Monsieur Renato D'Andria, gérant de société, né à Naples (Italie), le 1^{er} janvier 1946, demeurant à L-00187 Rome, Via Ludovisi, 35 (Italie);
- b) Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, né à Saint-Mard (Belgique), le 12 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey;



- c) Madame Mariaegle Linosa, employée privée, née à Albenga (Italie), le 5 juillet 1960, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
 - 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
- La société anonyme ELITIUS & ASSOCIES S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.183).
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.
 - 5.- Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Renato D'Andria, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.-L. Jourdan, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2006, vol. 535, fol. 27, case 2. - Reçu 10.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 2006. J. Seckler. (010188/231/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

MPM LUXEMBOURG 2 (c), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 20.000.000.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 88.866.

Les comptes annuels de MPM LUXEMBOURG 2 (c), S.à r.l. au 30 septembre 2005, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04792, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MPM LUXEMBOURG 2 (c), S.à r.l.

Déléguée à la signature

C. Bourrat

Chief Corporate Counsel

(007538.3/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

METALS FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 42.533.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2005

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04503. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007539.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

SPIX CHEMIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 53.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02664, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(007629.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.



CARROSSERIE CURRIDOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, Z.I. rue de l'Industrie. R. C. Luxembourg B 113.670.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Vanni Curridor, maître carrossier, né à Fagana (Italie), le 1^{er} février 1954, demeurant à L-8063 Bertrange, 11, rue Spierzelt.
- 2.- Madame Christine Curridor Galleti, sans état, née à Differdange, le 23 décembre 1954, demeurant à L-8063 Bertrange, 11, rue Spierzelt.
- 3.- Monsieur Danut Ionescu, carrossier, né à Ploiesti (Roumanie), le 22 avril 1963, demeurant à L-2451 Luxembourg, 43, rue Gioacchino Rossini.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre Ier. - Objet, Raison sociale, Durée

- Art. 1er. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de CARROSSERIE CURRIDOR, S.à r.l.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un garage ainsi que l'exécution de tous travaux de réparation et de carrosserie pour véhicules automoteurs et non-moteurs.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1 Monsieur Vanni Curridor, maître carrossier, demeurant à L-8063 Bertrange, 11, rue Spierzelt, quatre cents	
parts sociales	400
2 Madame Christine Curridor Galleti, sans état, demeurant à L-8063 Bertrange, 11, rue Spierzelt, cinquante	
parts sociales	50
3 Monsieur Danut Ionescu, carrossier, demeurant à L-2451 Luxembourg, 43, rue Gioacchino Rossini, cinquan-	50
te parts sociales	
Total: cing cents parts sociales	500

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. La cession des parts sociales de la société se fait aux conditions suivantes:

L'associé qui veut céder l'intégralité ou une partie de ses parts sociales (le «cédant») doit en informer le gérant par lettre recommandée («annonce de cession»); cette lettre recommandée doit mentionner le nombre et le prix des parts sociales à céder ainsi que le nom, le prénom, la profession et l'adresse du ou des cessionnaires proposés.

Endéans les quatorze jours de la réception de l'annonce de cession, le gérant donne son accord respectivement transmet par lettre recommandée une copie de l'annonce de cession aux associés.

Les autres associés ont alors, à parts égales, un droit de préemption sur les parts sociales à céder. Le non-exercice partiel ou intégral de ce droit de préemption par un associé augmente le droit de préemption des autres associés. Si le nombre des' parts sociales à céder ne correspond pas exactement aux parts sociales avec droit de préemption, les parts sociales restants seront affectées par un tirage au sort qui se fera sous la responsabilité du gérant.

L'associé qui veut exercer son droit de préemption doit en informer le gérant endéans les trente jours après la réception, telle que définie au paragraphe 3 de cet article, de l'annonce de cession, sinon il perd son droit de préemption.

La valeur des parts sociales applicable en cas de l'exercice du droit de préemption sera déterminée annuellement par l'assemblée générale ordinaire d'après le schéma suivant:

Valeur d'une part sociale en EUR = 0,8 VN \ast (3 BM + CP) / CS

BM = bénéfice moyen des 3 dernières années à de partir du dernier exercice social clôturé;

CP = capitaux propres - 10% (valeur en EUR résultant des derniers comptes annuels approuvés par l'assemblée générale;

CS = capital souscrit;

VN = valeur nominale d'une part sociale.



Cette valeur reste valable jusqu'à l'assemblée générale suivante.

Le droit de préemption s'applique sur toutes ou sur une partie des parts sociales mentionnées dans l'annonce de cession. Endéans les deux mois de la réception de l'annonce de cession, le gérant doit approuver ou refuser la cession de ces parts sociales. En cas de non-approbation ou de non-refus endéans les deux mois, la cession devient effective. En cas de refus de la cession des parts sociales par le gérant, celui-ci doit trouver endéans les six mois un autre acquéreur respectivement racheter, d'après les prescriptions légales, les parts sociales pour le compte de la société. Si le gérant n'a pas trouvé un nouvel acquéreur ou n'a pas racheté les parts sociales pour le compte de la société après ce délai de six mois, la cession devient effective.

Les prescriptions ci-dessus sont valables mutatis mutandis pour toutes les cessions de parts sociales aux successeurs légaux des associés en cas de décès de ceux-ci.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille six cents euros.



Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-8069 Strassen, Z.I., rue de l'Industrie.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Vanni Curridor, maître carrossier, né à Fagana (Italie), le 1^{er} février 1954, demeurant à L-8063 Bertrange, 11, rue Spierzelt.
 - 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: V. Curridor, C. Curridor Galleti, D. Ionescu, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2006, vol. 535, fol. 31, case 3. – Reçu 500 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 2006.

J. Seckler. (010194/231/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

FINBELL S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 3.000.000,-.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 72.872.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg le 13 octobre 2005

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de coopter administrateur, en remplacement de Maria Laura Guardamagna démissionnaire Francesca Docchio, employée privée, avec adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

L'élection définitive de Francesca Docchio sera soumise à la plus proche assemblée générale des actionnaires.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04612. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007619.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

FINBELL S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 3.000.000,-.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 72.872.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue à Luxembourg le 20 octobre 2005

Première résolution

L'assemblée générale ratifie et confirme la nomination définitive en tant qu'administrateur de Francesca Docchio, employée privée, résidant au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg. Madame Francesca Docchio s'ajoutera aux autres administrateurs en charge. Le mandat de Francesca Docchio expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2006.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi / F. Docchio

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04613. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007618.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.



LEHWOOD INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 109.956.

En date du 26 octobre 2005, LBS HOLDINGS, S.à r.l., détenteur de 100 parts dans la société a décidé de transférer avec effet au 27 octobre 2005 la totalité de ses parts à:

- STARMAN HOTEL HOLDINGS LLC, avec siège social au 2711, Centerville Road, Wilmington, DE 19808, United States.

En conséquence:

STARMAN HOTEL HOLDINGS LLC, avec siège social au 2711, Centerville Road, Wilmington, DE 19808, United States détient 100 parts sociales dans la société LEHWOOD INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05063. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007599.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

APAX 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 16, Grand Rue. R. C. Luxembourg B 113.870.

STATUTES

In the year two and thousand five, on the twentieth day of December.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

APAX WW NOMINEES LTD., a limited liability company, organized under the laws of England and Wales, having its registered office at 15, Portland Place, London W1B 1PT, registered at the Companies House under the number 04693597, hereby represented by Mrs Nathalie Campello, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the attorney in fact of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form

There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929 as amended.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination

The Company will have the denomination APAX 1, S.à r.l.

Art. 5. Registered office

The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.



The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares

6.1 Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares («parts sociales») of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be a class A manager or a class B manager.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if the number of class A managers present or represented and the number of class B managers present or represented is equal.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a double majority of the votes of the class A and class B managers present or represented at such meeting.



Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of the month of May, at 2.45 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts

11.1 Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

11.2 Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.



Subscribtion

The articles of association having thus been established, the party appearing, represented as stated hereabove, declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of	Subscribed	% of share	Paid-up
	shares	amount (in EUR)	capital	capital
APAX WW NOMINEES LTD	500	12,500	100%	100%
	500	12,500	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,600.- (one thousand six hundred Euro).

Resolutions of the sole shareholder

- 1. The Company will be administered by three Class A directors:
- Mr Stef Oostvogels, attorney at law, born on the 21st April 1962 in Bruxelles (Belgium), residing at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Mrs Martine Gerber, lawyer, born on the 19th July 1965, at Saint-Dié (France), residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Mr Stéphane Hadet, attorney at law, born on the 25th May 1968, at Nancy (France), residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

and by one Class B director:

- Mr Koen Persyn, banker, born on August 23rd, 1944 in Mortsel, Belgium and residing in 3, Abdis Agnesstraat, B-8510 Kortrijk.
 - 2. The registered office of the Company shall be established at L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of person appearing, acting in her hereabove mentioned capacity, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

APAX WW NOMINEES LTD., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 15, Portland Place, Londres W1B 1PT, Royaume-Uni enregistrée au Companies House sous le numéro 04693597, ici représentée par Madame Nathalie Campello, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er. Forme sociale

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.



La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929 telle que modifiée.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination

La Société aura la dénomination: APAX 1, S.à r.l.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les part sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de classe A ou de classe

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de la classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.



Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si le nombre des gérants de classe A présents ou représentés est égal au nombre des gérants de classe B présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la double majorité des voix exprimées par les gérants de classe A et de classe B présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de mai, à 14.45 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Vérification des comptes

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

11.1 L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

11.2 Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.



Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de	Montant	% de capital	Capital
	parts sociales	souscrit (en EUR)	social	libéré
APAX WW NOMINEES LTD	500	12.500	100%	100%
Total	500	12.500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.600,- (mille six cents euros).

Résolution de l'associé unique

- 1. La Société est administrée par trois gérants de catégorie A à savoir:
- Monsieur Stef Oostvogels, avocat, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Madame Martine Gerber, avocate, née le 19 juillet 1965, à Saint-Dié (France) demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Stéphane Hadet, avocat, né le 25 mai 1968, à Nancy (France) demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

et un gérant de catégorie B, à savoir:

- Monsieur Koen Persyn, banquier, né le 23 août, 1944 à Mortsel, Belgique et demeurant au 3, Abdis Agnesstraat, B-8510 Kortrijk.
 - 2. Le siège social de la Société est établi à L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Campello, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 90, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 janvier 2006.

P. Bettingen.

(013319/202/408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

T.M.C. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 100.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02666, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(007631.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.



LEAKEY HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 78.395.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 11 janvier 2001 entre:

Société domiciliée: LEAKEY HOLDING S.A., Société Anonyme,

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg: B 78.395;

et

Domiciliataire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg: B 28.967;

a pris fin avec effet au 11 janvier 2006.

Fait à Luxembourg, le 11 janvier 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007353.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

PROTEACTIVE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre. R. C. Luxembourg B 113.774.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifth day of January. Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

- 1. PROTEACTIVE SUISSE S.A., having its registered office at Rue Pré Fleuri 2C, 1951 Sion, Switzerland, registered at the Chamber of Commerce in Sion (Switzerland), under number CH 626.3.009.677-7 here represented by Mr Stephane Biver, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
- 2. WELLS LIMITED, having its registered office at 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola British Virgin Islands, IBC number 54.183 represented by Mr Stephane Biver, prenamed by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

- Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of PROTEACTIVE DISTRIBUTION S.A.
- Art. 2. The registered office of the corporation is established in the city of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

- **Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The purpose of the Company is the distribution in Europe of oil products and additives, as well as of petrol derivatives. It may also buy or sell, import and export for own account as well as for the account of third parties, acting as an intermediary, any goods to the exclusion of goods prohibited by law or of military equipments.

The purpose of the company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.



Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided in one thousand (1,000) shares having a par value of thirty-one Euro (EUR 31.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The authorised capital is fixed at three hundred and ten thousand Euro (EUR 310,000.-) divided into ten thousand (10,000) shares having a nominal value of thirty-one Euro (EUR 31.-) each.

During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation in the Luxembourg Official gazette, Mémorial, Recueil C, the Board of Directors is hereby authorised to issue ordinary shares and to grant options to subscribe for ordinary shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the ordinary shares issued.

The board of directors is also authorised within the limits of the above authorized capital, in one or several tranches to issue convertible bonds. The authorisation is valid during a period of 5 years starting from the date of the publication of these articles of incorporation in the Luxembourg Official gazette, Mémorial, Recueil C.

The board of directors is authorized to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the convertible bonds.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

- **Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the sole signature of the managing director or jointly together with the signature of one of the other directors.
- **Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg-City at the place specified in the convening notices on the 15th of the month of June at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2007.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2006.
- **Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.



Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. PROTEACTIVE SUISSE S.A., prenamed, nine hundred ninety-nine	999 shares
2. WELLS LIMITED, prenamed, one	1 share
Total	1,000 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.-EUR) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand Euro (2,000.-EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
- 2. The following are appointed directors:
- a) Mr Marcel Sztabowicz, companies' director, born on 16th November 1942 in Lyon (France), residing at Château Boisse, Route des Rosettes, Bergerac F-24100, France;
- b) Mr Laurent Taieb, companies' director, born on 12th October 1953 in Tunis residing at 6, rue Azait, Raamana, 43000, Israel;
- b) Mr Stéphane Biver, private employee, born on the 3rd August 1968 in Watermael-Boitsfort (B), residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
 - 3. Has been appointed statutory auditor:
- DATA GRAPHIC S.A., having its registered office in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg B 42.166.
 - 4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.
 - 5. The registered office of the company is established in 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.
 - 6. The board of directors is authorised to appoint a managing director.
 - 7. Mr Taieb, prenamed, is elected as Managing director.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg.

The document having been read to the attorney in fact of the persons appearing, whom is known to the notary by surname, name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French translation:

L'an deux mille six, le cinq janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1. PROTEACTIVE SUISSE S.A., avec siège social au Rue Pré Fleuri 2C, 1951 Sion, Suisse, immatriculée à la Chambre de Commerce à Sion (Suisse) sous le numéro CH 626.3.009.677-7, ici représentée par Monsieur Stéphane Biver, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.
- 2. WELLS LIMITED, avec siège social au 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola British Virgin Islands, IBC numéro 54.183, ici représentée par Monsieur Stéèhane Biver, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.



Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre ler.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PROTEACTIVE DISTRIBUTION S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la distribution intra européenne de produits et additifs pétroliers et de produits dérivés. Elle peut encore acheter et vendre, importer et exporter tant pour son compte que pour compte de tiers, à titre d'intermédiaire, tous biens économiques (toutes marchandises) à l'exclusion de marchandises prohibées par la loi et de matériel militaire.

La Société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions ayant une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans, à partir de la publication des présents statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions ordinaires et à conférer des options de souscription d'actions ordinaires, aux personnes et dans les conditions jugées adaptées et plus particulièrement de procéder à une telle émission sans réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions ainsi émises.

Le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre, en une ou plusieurs tranches, des obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé ci-dessus. Cette autorisation est valable pendant 5 ans à partir de la publication des présents statuts dans le Mémorial, Recueil C.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à une telle émission sans réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des obligations convertibles.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des actionnaires prise suivant les modalités requises pour la modification des présents statuts conformément aux dispositions légales.

Titre III.- Administration

- Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.
- Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.
 - Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

- Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.
- Art. 9. La société se trouve engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances par la signature de l'administrateurdélégué de la société, ou conjointement avec la signature de l'un des autres administrateurs.



Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit au siège social à Luxembourg-Ville, le 15 juin à 10:00 heures ou à tout autre endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation, et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2006.
- Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscribtion

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. PROTEACTIVE SUISSE S.A., prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf	999 actions
2. WELLS LIMITED, prénommée, une	1 action
Total	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- a) Monsieur Marcel Sztabowicz, administrateur de sociétés, né le 16 novembre 1942 à Lyon (France), demeurant Château Boisse, Route des Rosettes, Bergerac F-24100, France;
- b) Monsieur Laurent Taieb, administrateur de sociétés, né le 12 octobre 1953 à Tunis, 6, rue Azait, Raamana, 43000, Israël:
- c) Monsieur Stéphane Biver, employé privé, né 3 août 1968 à Watermael-Boitsfort (B), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.



- 3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: DATA GRAPHIC S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg B 42.166.
 - 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
 - 5. Le siège social est fixé 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.
 - 6. Monsieur Laurent Taieb, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte français, ce dernier fait foi.

Signé: S. Biver, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, vol. 152S, fol. 5, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 janvier 2006.

P. Bettingen.

(011868/202/295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 9.471.

Liste des signatures autorisées à la date du 1er janvier 2006

La Banque est engagée par la signature collective à deux, exercée par les Administrateurs, les Membres de la Direction et les Adjoints à la Direction. Les Cadres sont titulaires de la procuration collective à deux. Ils ne peuvent pas signer entre eux.

Conseil d'Administration

(Signature collective à 2) Benezra Maurice, Président, demeurant professionnellement au 96-98, rue du

Rhône à CH-1204 Genève (Suisse),

Gisiger Pascal, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à

CH-1204 Genève (Suisse),

Schmitt Alex, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée à L-2661

Luxembourg.

Membre de la direction

(Signature collective à 2) De Vita Pierfranco,

Labranche André (sauf pour l'activité de banque dépositaire),

Silori Tony, Stilmant Eric.

Adjoint à la direction

(Signature collective à 2) Lassine Philippe,

Nervi Jean-Paul, Saura Andrea, Sermaize Patrick, Valori Alberto, Waltregny Vérane.

Cadre

(Procuration collective à 2. André Thierry,

Ne peuvent pas signer entre eux) Bout Frédéric,

Cortolezzis Consi, Giunta Carine, Henriche Dina, Jacob Sabine, Jovet André, Liebisch Corinne, Margato Nélia, Mockel Marie-Paule, Ragni Gianluca, Schalik Jean-Pierre,

Steiper Elke, Thilmany Guy,

Wolff Nathalie.



Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

M.-P. Mockel / V. Waltregny

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04655. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007455.3//51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

BUILDCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 67.459.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2005

Monsieur Jerzy Gajewski et Madame Malgorzata Winiarek, Administrateurs de catégorie A, Messieurs Johan Beerlandt et Bechara Soussou, Administrateurs de catégorie B, Monsieur Norbert Schmitz et la société S.G.A. SERVICES S.A., Administrateurs de catégorie C, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 3 ans.

Pour la société BUILDCO S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007382.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

ANOSOC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 46.107.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2005

Le mandat de M. J.-M. Poos comme Administrateur n'est pas renouvelé.

Madame Rachel Backes et la société S.G.A. SERVICES sont réélues Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. La société FMS SERVICES S.A. est élue Administrateur pour 6 ans, en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Le siège social de la société FMS SERVICES S.A. est au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société ANOSOC S.A.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007385.3/1023/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

G.I. BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 55.517.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2005

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04515. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007551.3/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.



MANSFORD GERMANY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 111.465.

In the year two thousand five, on the first of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

MANSFORD GERMANY FUND I, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, having a share capital of EUR 12,500,

represented by Ms Melanie Smiltins, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 3, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. MANSFORD GERMANY FUND I, S.à r.l. is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name MANSFORD GERMANY INVESTMENTS, S.à r.l., having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary replaced by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated October 31, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.
 - III. The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend article 14.1 of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

14.1. «The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of that year.»

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend the transatory provision of the Articles which shall henceforth read as follows:

Transitory provision

«The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31st, 2006.»

Third resolution

The sole shareholder resolves to empower and authorize any manager of the Company, acting individually, to file any notice with the Luxembourg Trade and Companies Register and generally to perform any formalities in respect of the preceding resolutions.

There being no further business, the meeting is closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed. The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq le premier décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

MANSFORD GERMANY FUND I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR,

représentée par Madame Mélanie Smiltins, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 3 novembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. MANSFORD GERMANY FUND I, S.à r.l. est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de MANSFORD GERMANY INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 12, rue Léon Thyes, L-2636



Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (la Société), constituée suivant acte recu par le notaire instrumentant remplacé par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 31 octobre 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 14.1 des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur

14.1. «L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier la disposition transitoire des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Disposition transitoire

«La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.»

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accorder tout pouvoir et d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour accomplir toutes formalités nécessaires auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg et pour effectuer toutes actions et formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec les précédentes résolutions.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Smiltins, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 décembre 2005, vol. 434, fol. 37, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 2006. H. Hellinckx.

(012225/242/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

MANSFORD GERMANY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 111.465.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(012226/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

NETWORKS LUXEMBOURG 2 (e), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 100.000,-.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 88.867.

Les comptes annuels de NETWORKS LUXEMBOURG 2 (e), S.à r.l. au 30 septembre 2005, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04765, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NETWORKS LUXEMBOURG 2 (e), S.à r.l.

C. Bourrat

Chief Corporate Counsel

(007560.3/260/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.



FLANDERS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 22.684.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 octobre 2005

- Les démissions de Messieurs Carlo Schlesser, licencié en Sciences Economiques et Diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- Les sociétés MADAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, FINDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme FLANDERS INTERNATIONAL S.A. LOUV, S.à r.I. / MADAS, S.à r.I. Administrateur / Administrateur Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, réf. LSO-BM06559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010512/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

SUMEDCO, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 2, rue Christophe Colomb. R. C. Luxembourg F 1.386.

STATUTS

Entre les soussignés:

- M. Kieffer Fernand, 2, rue Christophe Colomb, L-1349 Luxembourg,
- M. Kalonji Ditunga, Mulopwé 37, rue Adolphe, L-4709 Pétange,
- M. Smit Guillaume, 8 Um Bierg, L-7240 Christnach,
- M. Smit Jean, 15 Um Waisseraech, L-3317 Bergem,
- M. Kalonji Nionga Mukania Kanangula, 40 Avenue Matadi BP9926 Kinshasa I, République Démocratique du Congo.
- Et ceux qui seront admis par la suite, décident la création d'une association sans but lucratif, réglée par la loi du 4 mars 1994 portant modification de la loi du 21 avril 1928, dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Chapitre Ier. Dénomination, siège, objet, durée

- **Art. 1**er. L'association est nommée SUMEDCO: SUPPORT MEDICAL ET TECHNIQUE POUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.
- **Art. 2.** Le siège est établi au 2, rue Christophe Colomb, L-1340 Luxembourg. Il peut être transféré dans toute localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration.
- Art. 3. L'association a un but humanitaire: apport d'un support médical, médico-technique et sanitaire en République Démocratique du Congo.
 - Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Associés, admission et démission, cotisation

- Art. 5. Le nombre des membres actifs est illimité.
- Art. 6. L'association se compose:

a/ de membres actifs,

b/ de membres d'honneur,

c/ de membres donateurs.

Seuls les membres actifs ont le droit de voter à l'assemblée générale.

Art. 7. Est membre actif de l'association, tout membre fondateur et toute personne physique qui en fait la demande au conseil d'administration qui en décide sous réserve de ratification par l'assemblée générale.

Est membre donateur, toute personne physique ou morale ayant fait un don à l'association. Le conseil d'administration peut nommer membre d'honneur toute personne physique ou morale ayant rendu service ou fait des dons importants à l'association.

Les membres donateurs et les membres d'honneur n'ont pas le droit de vote lors des assemblées générales et ne sont pas éligibles au conseil d'administration.



- Art. 8. La qualité de membre actif, de membre donateur ou de membre d'honneur se perd:
- a/ par démission,
- b/ par exclusion prononcée par le conseil d'administration pour violation des statuts ou pour un autre motif grave, c/ par décès.
- Art. 9. Le montant de la cotisation annuelle des membres actifs est fixé chaque année par l'assemblée générale. Le montant minimum est de 10 EUR.

Conseil d'administration:

Art. 10. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres actifs au moins et de onze membres actifs au plus.

Outre des administrateurs ayant droit délibératif, le conseil d'administration peut s'adjoindre des personnes choisies en raison de leur compétence dans les domaines intéressant l'association. Ces personnes ont une voix consultative.

- Art. 11. La durée du mandat d'administrateur est d'un an; les administrateurs sortants sont rééligibles.
- Art. 12. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale parmi les membres actifs.
- Art. 13. Les fonctions d'administrateur prennent fin par décès, démission ou par expiration du terme visé à l'article 11.

La perte de la qualité de membre actif entraîne celle de membre du conseil d'administration. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, le conseil d'administration peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la prochaine assemblée.

- **Art. 14.** Tout administrateur peut donner procuration à un autre administrateur pour le représenter à une réunion du conseil. Un administrateur ne peut représenter plus d'un autre administrateur à la fois.
- Art. 15. Le conseil ne peut valablement délibérer que si la majorité simple de ses membres actifs est présente ou représentée.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité simple des membres actifs présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

- Art. 16. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus dans la gestion de l'association. Il a dans sa compétence tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale.
- Art. 17. Le conseil d'administration choisit en son sein un président, un secrétaire et un trésorier, un ou des chargés de mission. Leur mandat est d'un an et renouvelable.
 - Art. 18. Le conseil d'administration convoque les séances du conseil d'administration et l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déléguer, par un règlement intérieur, une partie de ses pouvoirs à un comité de gérance habilité à la gestion journalière.

- Art. 19. Les actes qui engagent l'association sont signés par deux administrateurs selon les pouvoirs conférés par le conseil d'administration.
 - Art. 20. L'assemblée générale est constituée par les membres actifs.

Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour:

a/ la nomination et la révocation des administrateurs,

b/ l'approbation des budgets et des comptes,

c/ les modifications des statuts,

d/ la dissolution volontaire de l'association et l'affectation de son patrimoine,

e/ toutes les décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil d'administration.

- Art. 21. L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an au cours du premier trimestre de l'année civile. Le conseil d'administration en fixe la date, le lieu et l'ordre au moins 30 jours à l'avance.
- Art. 22. A la demande d'un tiers des membres actifs, le président convoque une assemblée générale extraordinaire et en fixe la date, le lieu et l'ordre du jour au moins 30 jours à l'avance.
- Art. 23. Tout membre actif peut donner, par écrit, procuration à un autre membre actif pour le représenter à l'assemblée générale.

Un membre actif ne peut représenter plus d'un autre membre actif.

Les résolutions de l'assemblée générale sont mises à la majorité des voix des membres présentés ou représentés.

Budgets et comptes:

- **Art. 24.** L'année sociale commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et se finira le trente et un décembre deux mille six.
- Art. 25. Les comptes sont tenus et réglés par un trésorier, membre du conseil. Chaque mouvement devra être justifié par une facture ou toute autre pièce comptable à l'appui. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle par deux réviseurs externes et indépendants désignés par l'assemblée générale. L'excédent favorable appartient à l'association.



Ressources:

Art. 26. Les ressources de l'association se composent notamment:

a/ des cotisations des membres,

b/ des dons et les legs en sa faveur,

c/ des subsides ou subventions,

d/ des intérêts et revenus généralement quelconques.

Cette énumération n'est pas limitative.

Modifications des statuts et dissolution de l'association:

Art. 27. Les modifications des statuts et la dissolution de l'association sont réglées conformément à la loi. En cas de liquidation de l'association après acquittement des dettes, l'avoir social est à verser à une organisation non gouvernementale agréée en vertu de la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement, désignée par voie ordinaire de l'assemblée générale.

Fait à Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Assemblée générale constitutive:

Les membres fondateurs ci-après nommés sont les premiers membres actifs de l'association, à savoir:

- 1. M. Kieffer Fernand,
- 2. M. Kalonji Ditunga Mulopwé,
- 3. M. Smit Guillaume,
- 4. M. Smit Jean,
- 5. M. Kalonji Nionga Mukania Kanangula.

En l'application de l'article 2, le siège de l'association est établi à L-1349 Luxembourg, 2, rue Christophe Colomb.

En l'application de l'article 8, la cotisation pour les membres actifs est fixée à 10 EUR pour l'année 2006.

En l'application de l'article 10, le conseil d'administration est composé de 5 membres actifs.

En l'application de l'article 17, le conseil d'administration a nommé aux fonctions de:

Président: M. Smit Jean, Secrétaire: M. Smit Guillaume, Trésorier: M. Kieffer Fernand.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05821. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010633//122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

TELEMEDICINE ENTERPRISES S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 87.623.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg au siège social

le 11 octobre 2005 à 9.30 heures

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 5, rue Emile Bian, L-1235, Luxembourg au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227, Luxembourg.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi / W. Landolt

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007604.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck